

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00825 Numéro SIREN : 844 655 753 Nom ou dénomination : L'OLIVACCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/002010

L'OLIVACCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : POGGIO D'OLETTA (20232), HAMEAU DE L'OLIVACCE
844 655 753 RCS BASTIA

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 MAI 2024

Le 10 mai 2024, Monsieur Paul GIACOBBI, président et associé unique de la société L'OLIVACCE, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- *Examen du rapport du président.*
- *Nomination d'un directeur général.*

(...)

L'associé unique a, à sa disposition, les documents suivants :

- *le rapport du président.*
- *le texte des statuts.*
- *le texte des décisions proposées.*

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du président, décide de nommer Madame Marie SANTINI, née le 26 février 1968 à CERVIONE (2B), demeurant à POGGIO-D'OLETTA (20232), Hameau de l'Olivacce, aux fonctions de directeur général, avec effet à compter de ce jour et ce, pour une durée indéterminée.

La durée de ses fonctions ne pourra pas excéder celle des fonctions du président.

Toutefois, en cas de cessation des fonctions du président, le directeur général restera en fonction, sauf décision contraire de l'associé unique, jusqu'à la nomination du nouveau président.

Madame Marie SANTINI restera en fonctions jusqu'à décision contraire de l'associé unique ou démission.

Le directeur général a mandat d'assister le président.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers dans les mêmes conditions que le président lui-même.

Madame Marie SANTINI déclare accepter ce mandat et affirme qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette mission.

(...) »

Extrait certifié conforme
Monsieur Paul GIACOBBI
Président